

## **Rapport de la Commission des finances sur le préavis n° 06/2026 – Comptes 2025**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances (CoFin) s'est réunie pour préparer son examen des comptes les 4 et 11 mai. Elle a ensuite rencontré le 26 mai 2026 M. le Syndic Jean-Pierre Haenni, Mme la Municipale Evelyne Marendaz, MM. les Municipaux Jean-Yves Cavin, Jean-René Gaillard, Jean Christophe Schwaab et M. le Boursier Yves Sesseli. Elle les remercie pour les compléments d'information fournis au cours de la séance et par la suite. La CoFin s'est réunie à nouveau pour délibérer les 1<sup>er</sup>, 8 et 17 juin 2026.

Le présent rapport est construit en 5 chapitres :

1. Le premier chapitre propose quelques remarques liminaires et rappelle les principales observations faites par la CoFin lors de l'établissement du budget 2025, à la fin de l'année 2024.
2. Le deuxième chapitre présente les observations générales de la CoFin sur les comptes présentés par la Municipalité.
3. Le troisième chapitre présente les observations détaillées de la CoFin sur les écarts entre le budget et les comptes, dicastère par dicastère.
4. Le quatrième chapitre rappelle et fait le suivi des suggestions et des vœux formulés par la CoFin dans ce rapport et dans les précédents.
5. Le dernier chapitre présente les conclusions de la CoFin.

### **1. Préambule et rappel des éléments saillants du budget 2025**

#### **a. Conduite l'examen des comptes**

La CoFin tient à souligner la qualité des documents transmis et notamment la présentation des éléments généraux des comptes sur la base d'une présentation spécifique en séance du 26 mai. Une discussion générale sur les comptes s'en est suivie et la CoFin a procédé ensuite à une analyse des écarts entre les comptes et le budget, dicastère par dicastère. Ces échanges ont été menés sous la forme d'un échange bilatéral entre chaque Municipal présent et les deux personnes de référence de la CoFin, selon le document présentant l'organisation de la CoFin avec le nouveau règlement de la Commune. Comme les années précédentes, ces échanges bilatéraux ont pu être menés dans une atmosphère détendue et constructive.

#### **b. Rappel des éléments clés relevés lors de l'établissement du budget**

Le budget correspondant aux comptes, faisant l'objet du préavis 13/2024, a été présenté, discuté, modifié et accepté à l'unanimité lors de la séance du Conseil communal du 6 décembre 2024.

Pour le budget 2025, la CoFin avait notamment relevé que :

- Globalement, l'amélioration des rentrées financières a permis à la Municipalité d'envisager de relâcher la pression progressivement sur différents domaines pour lesquels une approche restrictive était prise pour les travaux d'entretiens de la Commune.
- Une accélération sur les entretiens courants -plus légers- a été planifiée, avec des moyens financiers significativement plus importants que par le passé (+ 550'000 CHF / 550 KCHF), avec en plus un nouveau renforcement du service de gestion des bâtiments, ainsi que de la conciergerie.

- Se basant sur les premiers retours, la Municipalité avait revu à la baisse les ambitions financières de soutien au développement durable, en relation avec le nombre de demandes et le temps de traitement de ces dernières.
- La Municipalité avait fait le choix d'augmenter la taxe pour équilibrer le financement du traitement des eaux, faute d'avoir pu réaliser des économies ailleurs dans le fonctionnement.

A noter que le Conseil Communal avait accepté trois amendements au projet présenté par la Municipalité lors de la séance du 6 décembre 2024 :

- *Chapitre 46 « Réseau d'égouts – épuration », compte 460.436.300 « Remboursement assurances » : supprimer le revenu négatif de CHF 13'500.-.*
- *Chapitre 351 « Bâtiments Cully », compte 35103.427.101 « Revenus locatifs – ASCL » : réduction de la recette prévue de CHF 40'000.-, le faisant passer à CHF 392'800.-.*
- *Chapitre 353 « Bâtiments Grandvaux », compte 35301.427.101 « Revenus locatifs – ASCL » : réduction de la recette prévue de CHF 40'000.-, le faisant passer à CHF 402'800.-.*

A noter aussi que le Conseil communal a accepté en cours d'année 2025 deux crédits supplémentaires présentés dans le préavis 13/2025, portant sur :

- Des travaux relatifs aux réparations et mesures sanitaires à l'Auberge du Raisin à Cully de CHF 45'800.- (compte 96301.3431.100) ;
- Des travaux relatifs au changement de chauffage au collège du Vanel à Cully de CHF 41'400.- (compte 21702.3144.00).

En outre, le budget 2025 a fait l'objet d'une double présentation en termes de modèle comptable : MCH1 et MCH2. La discussion du budget 2025 et sa validation avait été faite sur le modèle MCH1. Le budget 2026 a été le premier budget entièrement discuté et validé sur le modèle MCH2.

## 2. Observations générales sur les comptes

### a. Résultat : mise en perspectives de l'évolution financière historique

Les résultats 2025 sont significativement meilleurs (+ 1.5 MCHF) que ceux de 2024. Ce constat s'explique principalement par :

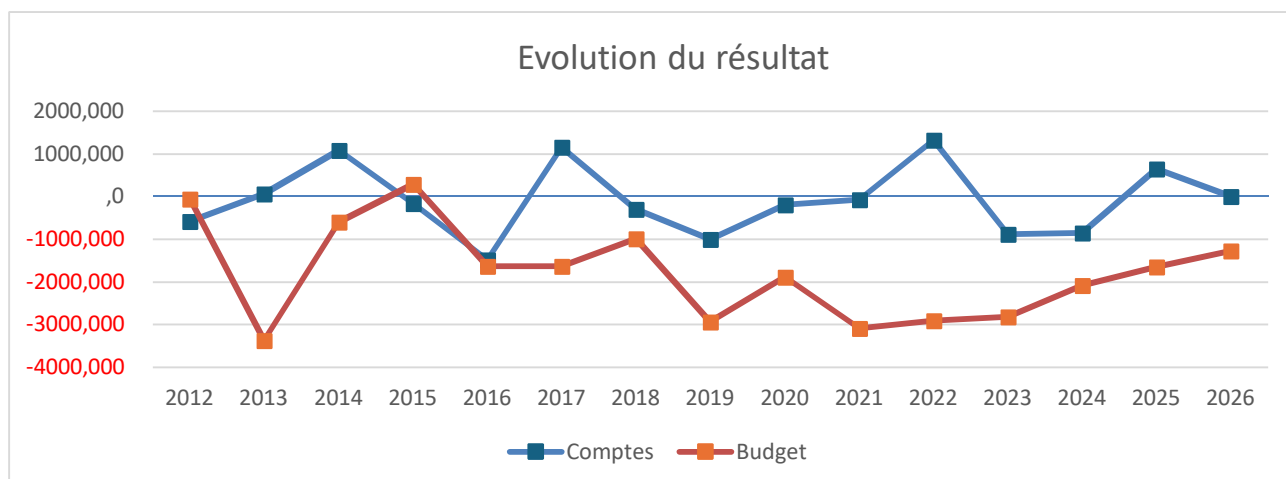
- Des revenus fiscaux significativement plus élevés (+3.7 MCHF), provenant notamment d'éléments extraordinaires et non prévisibles de 3 taxations de personnes physiques.
- Ces revenus fiscaux ont été compensés par une augmentation des charges intercommunales et cantonales qui y sont directement liées (charges de péréquation et contribution à la facture sociale) de 1.9 MCHF.
- Les revenus sur les ventes sont en diminution du fait notamment de l'impact de la crise viticole sur la commune : la vente de vin et de raisin a diminué de près de 240 KCHF relativement aux comptes 2024 et atteint désormais 406 KCHF de revenus. A titre de comparaison, les revenus 2023 étaient de 858 KCHF.
- Les charges maîtrisables ont augmenté d'environ 600 KCHF, mais celles-ci ne sont pas directement comparables entre 2024 et 2025, dans la mesure où le périmètre a légèrement évolué entre MCH1 et MCH2. Cette augmentation est cependant bien moindre que celle envisagée initialement avec le renforcement du service des bâtiments et l'augmentation des charges d'entretien qui avait été envisagée.

La CoFin relève que, contrairement aux attentes, la dette brute à fin 2025 a diminué de 1.1 MCHF. Cette diminution est possible du fait d'investissements nets relativement faibles en 2025, 3.15 MCHF, du fait, d'une part, de retards dans l'avancement des préavis d'investissement et, d'autre part, d'une marge d'autofinancement particulièrement élevée de 2.91 MCHF, liée aux revenus fiscaux extraordinaires déjà mentionnés.

#### b. Résultat : écart entre les comptes et le budget

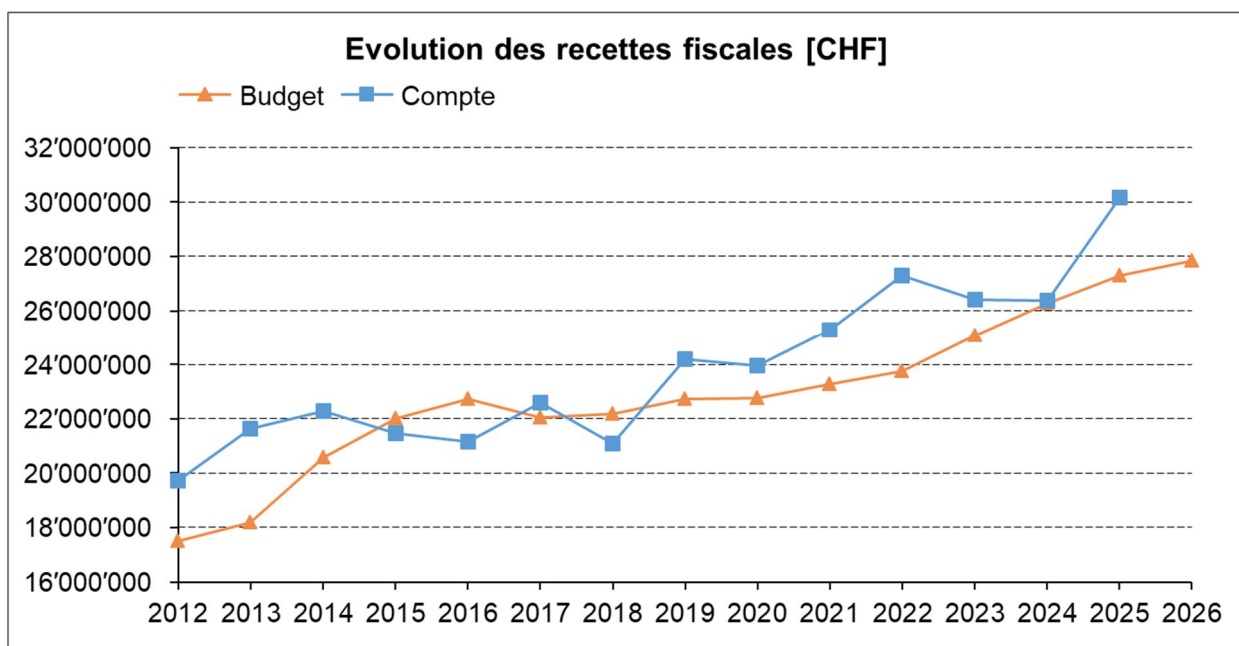
Les comptes 2025 sont significativement meilleurs que le budget ne le laissait présager (+2.4 MCHF). Cet écart s'explique essentiellement par les revenus fiscaux qui ont bénéficié de rentrées exceptionnelles conjoncturelles. Bien que de telles bonnes surprises ont déjà été observées par le passé (notamment en 2022 et en 2017), il est naturel que celles-ci ne soient pas prévues dans le cadre du budget. En outre, les dépenses des charges maîtrisables ont été significativement inférieures à celles budgétées (- 957 KCHF).

La Municipalité a transmis à la CoFin un document montrant la répartition des recettes fiscales par catégories de revenus des citoyens. La CoFin a pu constater les variations non prévisibles que peuvent provoquer les hauts revenus fiscaux. En outre, la CoFin a noté que la Municipalité dispose d'une transparence limitée sur les recettes fiscales à sa disposition, la gestion de sa collecte étant déléguée au Canton.



Source : Bourse Communale

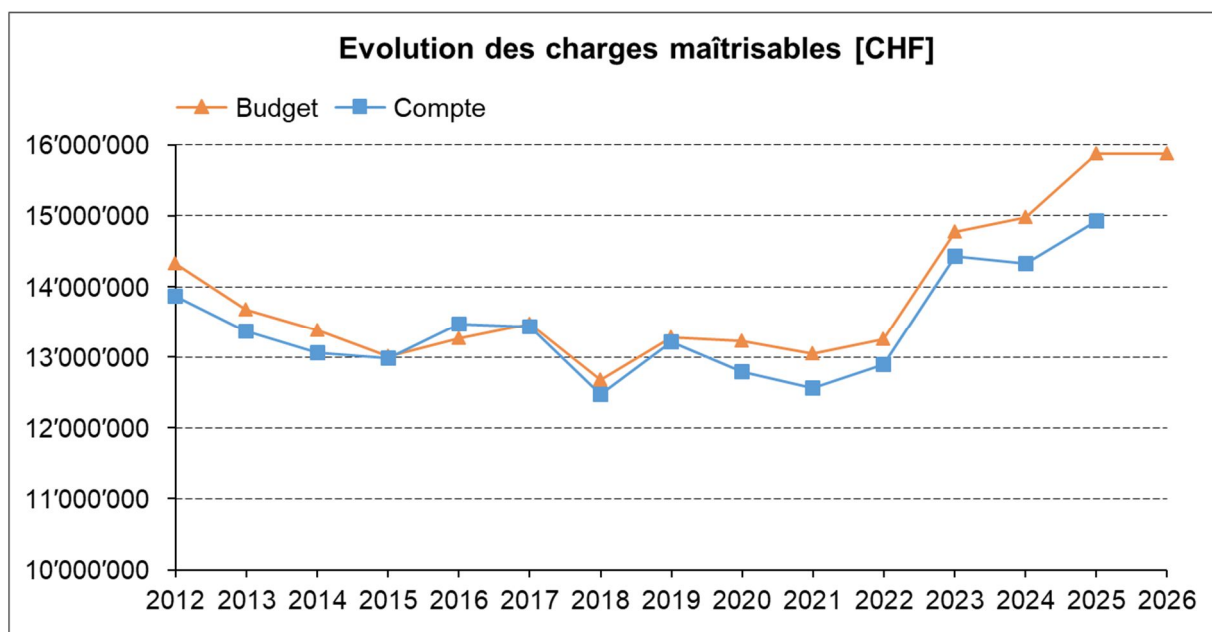
Comme expliqué dans ses rapports précédents, la persistance de résultats meilleurs que le budget s'explique en partie par une approche historiquement prudente sur les estimations fiscales, et par le fait que le budget des charges maîtrisables donne des autorisations de dépenser, mais pas une obligation. En outre, les comptes ont été régulièrement améliorés par des rentrées fiscales exceptionnelles.



L'écart entre les comptes et le budget des charges maîtrisables est significativement plus important que les années précédentes, reflétant que les orientations et choix politiques souhaités (rappelés au chapitre 1) pour le budget 2025 ne se sont pas entièrement réalisés. Les principales explications étant:

- Des difficultés de recrutement ont retardé le renforcement du service des bâtiments et le remplacement de départs au sein de l'administration, expliquant des dépenses en personnel inférieures au budget de 167 KCHF.
- Le retard pris dans le renforcement du service des bâtiments n'a pas permis de réaliser l'ensemble des entretiens de bâtiments envisagés : les dépenses relatives ont été inférieures de 313 KCHF.
- Les subventions pour le développement durable ont été encore plus basses (69 KCHF) que le budget envisagé (250 KCHF), malgré sa revue à la baisse. La Municipalité s'attend néanmoins à ce que ces subventions augmentent progressivement avec l'arrivée à terme des dossiers et que le rythme de croisière s'installe.
- Les besoins d'emprunts ont été significativement inférieurs à ce qui était prévu. Les charges d'intérêt ont alors logiquement été inférieures aux prévisions du budget de 125 KCHF.

La Municipalité a dès lors expliqué que l'écart particulier des charges maîtrisables entre les comptes et le budget s'explique par une ambition trop importante au moment d'établir le budget. Ces ambitions n'ont pas pu se matérialiser, à la fois pour des raisons de limitation intrinsèque de capacité de l'administration et par des facteurs externes, en particulier les difficultés de recrutement et le temps de certaines procédures.



Les charges non maîtrisables étant en grande partie corrélées aux revenus fiscaux (péréquation et facture sociale), celles-ci sont naturellement plus importantes que le budget ne laissait présager.

### c. Perspectives financières

La Municipalité a remis à la CoFin une mise à jour des perspectives financières. Il n'y a pas eu d'adaptations majeures des hypothèses sous-jacentes depuis celles présentées lors du budget 2026, en décembre 2025. La Municipalité s'attend toujours à une amélioration progressive des résultats, tendant vers un équilibre des comptes autour de 2030. Cette projection ne considère pas de rentrées conjoncturelles comme en 2025. Bien que cette perspective puisse paraître réjouissante, elle n'en demeure pas moins questionnable, et il conviendra de rester prudent et attentif à la réalisation effective de ces estimations.

Compte tenu des investissements conséquents encore à venir, la dette va continuer de progresser, et la marge d'autofinancement devrait rester insuffisante, hors revenus conjoncturels.

De plus, ces projections ne prennent pas en compte les rénovations futures des collèges, qui devraient advenir au-delà 2030, et pour lesquelles les besoins de financement seront très importants.

Des réponses à ces besoins d'investissements devront alors être trouvés dans le cadre de la nouvelle législature. En conséquence, la CoFin attend une mise à jour plus importante des perspectives financières pour décembre 2026, une fois les nouvelles autorités installées.

### d. Indicateurs financiers de suivi

En plus des indicateurs financiers de suivis présentés dans les comptes aux pages 87 et 88, la Municipalité a remis à la CoFin un historique de la moyenne de ces indicateurs sur 5 ans, afin de lisser les effets des résultats exceptionnels. De cette manière, les indicateurs montrent moins de variation annuelle et permettent de mieux apprécier des tendances à moyen terme.

Avec cet angle de vue, les indicateurs d'autofinancement (taux et degré d'autofinancement) ont été relativement bons sur ces 5 dernières années. Cet état de fait a largement été soutenu par la vente de la parcelle O, dont le produit de la vente a été enregistré en 2023.

Alors que la dette brute est relativement importante, le taux d'endettement net, lui, reste bon. Ce dernier s'explique par l'important patrimoine financier (principalement des bâtiments) de la commune.

### **e. Rapport de la fiduciaire**

La Municipalité a transmis le rapport de révision détaillé de la fiduciaire qui atteste que selon ses travaux de contrôle, les comptes ont été tenus conformément à la loi sur les Communes et au règlement cantonal sur la comptabilité des communes.

Dans son rapport 2024, la fiduciaire avait formulé deux observations et recommandations portant sur le chapitre 46 – épuration et le chapitre 81 eau potable qui n'étaient pas à l'équilibre, alors que ces domaines devraient être autofinancés.

Elle a constaté que le chapitre 46 n'est toujours pas à l'équilibre et maintient sa recommandation. Concernant le chapitre 81, elle note qu'un nouveau système de filtration sera construit. Elle recommande d'analyser la nécessité de revoir la taxe, notamment sur la base d'une estimation des coûts à l'issue des travaux.

Elle n'a pas formulé de nouvelles recommandations sur les comptes 2025.

Enfin, elle a réitéré sa constatation portant sur le manque de formalisation de certains processus de contrôle interne. Cette constatation ne fait pas l'objet de recommandation / d'un suivi particulier de la fiduciaire. Néanmoins, la CoFin avait déjà formulé le vœu 2025.1 demandant une formalisation du processus de gestion des dépassements budgétaires. Elle a pris note de la réponse de la Municipalité (voir chapitre 4) et s'attend à recevoir le règlement et ses annexes en début de législature.

### **3. Observations détaillées par dicastère**

#### **a. Observations sur le dicastère du Municipal J.-P. Haenni**

##### ***Comptes 02100.3130.01 - Commission de perception IS entreprises et 02100.3137.00 - Frais de perception***

Le compte 02100.3130.01 correspond aux charges de perceptions des impôts revenant aux entreprises procédant au prélèvement de l'impôt à la source. Ces charges étaient budgétées au compte 02100.3137.00 avant l'introduction de MCH2. Pris ensemble, le budget n'est pas dépassé.

##### ***Compte 02100.3132.00 - Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes***

Les dépenses budgétées ont été comptabilisées par erreur dans le compte 02200.3130.20. Le budget n'a pas été dépensé en entier : le budget prévu pour la mise à jour du système de management et des processus a été reporté sur 2026.

##### ***Compte 02200.3010.99 - Remboursement IJM***

Ce montant correspond aux indemnités reçues de la part des assurances pour des maladies ou accidents.

##### ***Compte 02200.4260.00 - Participations bénéfiques assurances***

Ces revenus correspondent à la part au bénéfice de l'assurance collective maladie (Vaudoise) pour les années 2021-2023.

#### **b. Observations sur le dicastère du Municipal JC Schwaab**

##### ***Compte 61500.3120.00 - Électricité éclairage public***

Le dépassement du budget est lié à la hausse des prix de Romande Energie.

##### ***Compte 61500.4472.00 - Utili. dom. pub. (fouille, benne, échaf)***

Rentrée plus conséquente liée à plusieurs travaux importants utilisant le domaine public.

##### ***Compte 62900.3602.01 Parts des revenus destinés à des tiers - Ligne TL***

Correspond à la ligne TL : Lutry facture à la commune le surplus de leurs dépenses selon la convention signée avec cette commune.

**Compte 62990.4250.01 - Abonnement Mobility - Retour Chiffre d'affaire**

Des travaux ont limité la possibilité d'usage de la voiture Mobility pendant une période de l'année.

**Compte 71000.3010.00 - Salaires du personnel communal**

Dépassement lié au chevauchement du recrutement des nouveaux fontainiers avec le départ des précédents.

**Chapitre 71 – approvisionnement en eau**

L'achat d'eau est resté important à la Ville de Lausanne (compte 71000.3101.01 - Achats d'eau – Lausanne) malgré une vente plus faible (compte 71000.4250.00 - Vente d'eau): les fuites d'eau importantes expliquent cette différence.

**Compte 85019.3143.00 - Entretien d'autres travaux de génie civil, réseau**

Dépassement lié à l'opportunité de faire le remplacement d'une conduite à la route de Chatagny.

**c. Observations sur le dicastère du Municipal J.-R. Gaillard**

**Compte 34200.3101.00 - Décoration florale**

Les dépenses sont inférieures au budget : avec les différents chantiers en cours, il n'a pas été nécessaire de fleurir certains massifs.

**Compte 82000.4250.00 - Recettes sur ventes - Bois**

Les recettes sont inférieures suite à des coupes moins importantes. Les prix sont plutôt bons.

**Compte 85010.3132.00 - Contrats de vignolage**

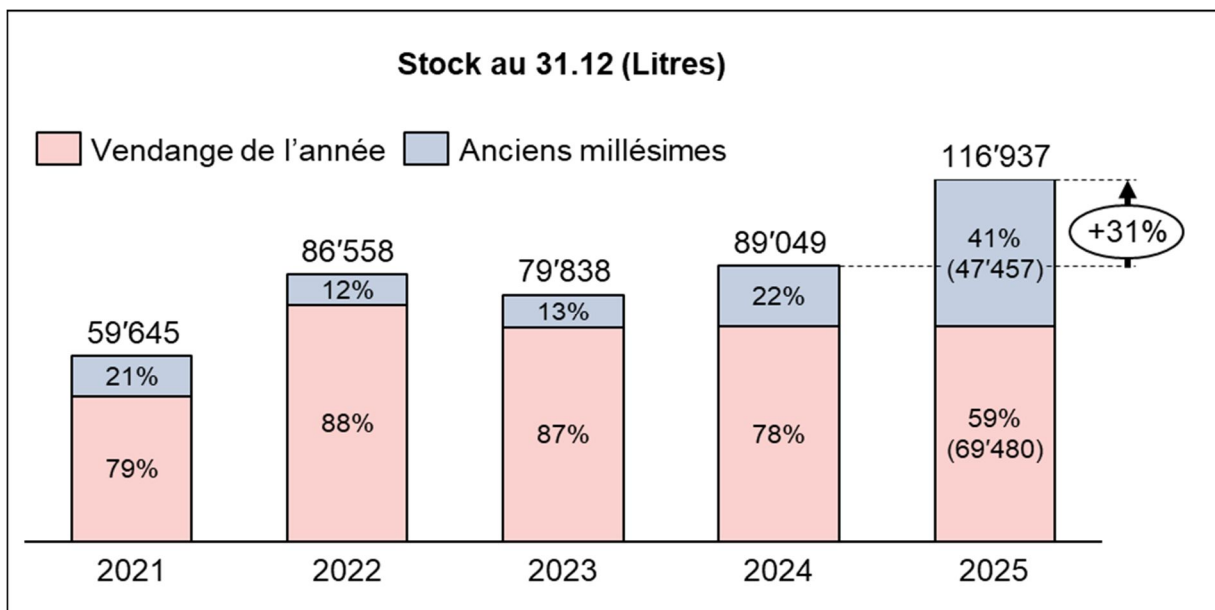
Dépenses inférieures liées à une récolte plus faible et une diminution de l'intéressement à la récolte.

**Compte 85010.3101.00 - Produits et fournitures divers**

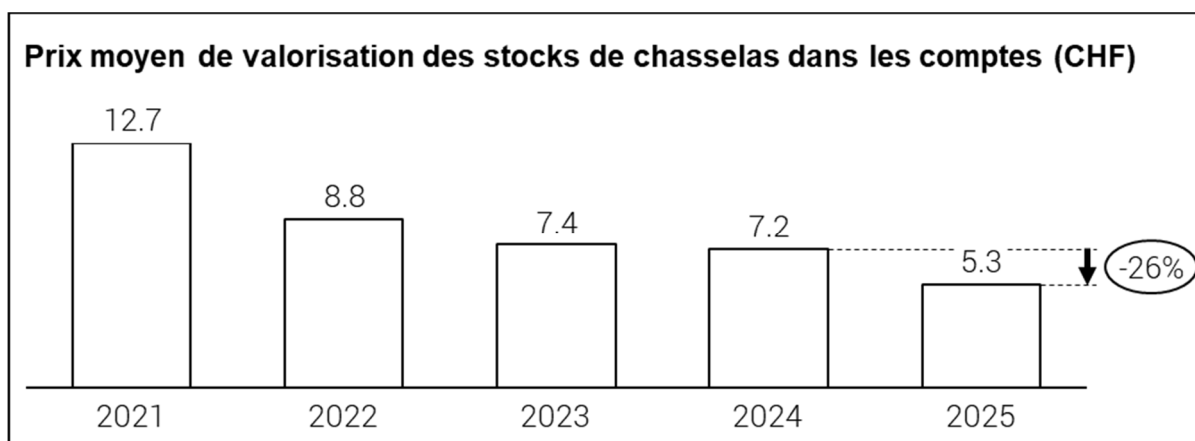
Dépassements liés à l'achat de bacs à vendanges et augmentation de la fourniture pour les minages.

**Comptes 85011.4320.00 - Variation stock vin blanc et 85011.4320.01 - Variation stock vin rouge**

Une analyse détaillée sur les stocks et les ventes de vin a été réalisée conjointement par la CoGest et la CoFin. Ce travail a pu être mené sur la base d'un certain nombre de documents remis par la Municipalité et différents échanges avec cette dernière. Dans le cadre de ses travaux, la CoFin s'est penchée plus particulièrement sur l'état des stocks de vin en fin d'année et sur leur valorisation. Compte tenu de la crise vitivinicole en cours, les stocks de vin au 31.12.2025 sont particulièrement importants (+30%). Cette situation résulte avant tout d'une diminution des ventes en vrac des millésimes précédents, et de la diminution significative de vente en raisins ronds de la vendange 2025. En conséquence, les stocks de vin de fin d'année sont passés de 89'049 litres au 31.12.24 à 116'937 litres au 31.12.25, dont plus de 40 % proviennent de vendanges antérieures à 2025. La situation de stocks excédentaires importants concerne en particulier l'Epesses.



A fin 2025, le prix de valorisation des stocks a été diminué à un prix théorique minimal discuté avec les professionnels de la branche. Le Calamin est valorisé ainsi à 7.95 chf/l, l'Epesses à 5.24 chf/l et le Villette à 4.84 chf/l, donnant un prix moyen pondéré des stocks à 5.3 chf/l.



L'augmentation des volumes couplée à la baisse du prix de référence font que la valeur des stocks n'a pratiquement pas changé dans les comptes entre le 31.12.2024 et le 31.12.2025.

La Municipalité a aussi fait savoir à la CoFin que pour le millésime 2025, la vente aux enchères n'a permis d'écouler que 29'500 L, soit une diminution de plus de 10'000 litres par rapport aux ventes des années précédentes. Les prix de vente ont par contre été proches des années précédentes. A noter cependant, que des prix de vente en vrac d'Epesses 2024 ont aussi été observés à moins de 4.50 au printemps 2026.

La Municipalité n'a pas mentionné à la CoFin d'autres ventes de vin en vrac, laissant augurer de très grandes difficultés pour trouver des débouchés pour le vin en stock, en particulier vis-à-vis des stocks de vin des millésimes les plus anciens : ceux-ci ne peuvent être mélangés (noyé) dans de nouveaux millésimes qu'à hauteur de 15 %.

Aussi la Municipalité a fait savoir que le maintien de ces stocks dans la durée aura aussi un coût de l'ordre de 25 ct / l par année, ce qui pèsera aussi sur les résultats pour la commune.

Au vu de ces observations, la CoFin estime que le risque existe que la Commune ne puisse écouler ses stocks. De plus, leur vente pourrait se faire à une valorisation inférieure à celle des comptes. La CoFin reconnaît ne pas avoir l'expérience et la légitimité pour proposer une autre valorisation. Elle invite néanmoins la Municipalité à faire preuve d'une meilleure analyse et d'une plus grande transparence dans la valorisation des stocks de vin dans les années à venir. La CoFin pense qu'une

approche plus prudente en la matière serait nécessaire au regard de la crise actuelle. Cette demande fait l'objet d'un vœu de la CoFin (voir ch. 4)

Lors de son inspection des comptes, la CoFin a aussi demandé des clarifications sur le « Fonds de renouvellement Vitivinicole » doté de 409'630.- au bilan. La Municipalité a fait savoir que ce dernier provenait des fonds des anciennes communes de Cully et Grandvaux, ayant semble-t-il pour vocation le financement de rénovations des caves et d'achat de vignes. Sans règlement, ce fonds ne peut être utilisé selon les règles MCH2. Dans le cadre du même vœu que précédemment, la CoFin souhaite que la Municipalité étudie l'opportunité d'établir un règlement sur ce fonds dans l'optique de lutter contre la crise vitivinicole.

#### **d. Observations sur le dicastère du Municipal J.-Y. Cavin**

##### ***Ch. 76 Lutte contre la protection de l'air et du climat***

Le programme de subventions pour l'efficacité énergétique et la durabilité est toujours en phase de déploiement. Le nombre de demandes augmente progressivement. Trois types de subventions sont désormais distingués : mobilité, durabilité et bâtiments. Les montants attribués augmentent également, mais moins vite qu'escompté, raison pour laquelle le prélèvement sur le fond (FEED) a été limité, de même que son alimentation.

Précisons qu'il y a un délai entre la demande et l'attribution de la subvention, celle-ci étant octroyée à l'achèvement des travaux.

Cette politique incitative s'enrichit régulièrement de nouvelles propositions de subventions pour répondre à de nouveaux besoins, comme la lutte contre le frelon asiatique (couverture des coûts de destruction des nids).

##### ***Compte 79000.3130.00 Frais d'enquêtes***

Forte augmentation du nombre de mises à l'enquête.

##### ***Compte 79001.3130.00 Honoraires – Prestations de service***

Frais PACom - PDCom plus élevés.

#### **e. Observations sur le dicastère du Municipal J.-P. Demierre**

##### ***Compte 11100.3612.00 Participation Police Lavaux***

Participation moins élevée en raison principalement de recettes de fonctionnement supérieures au budget : encaissement de tiers et émoluments facturés, ainsi qu'une légère augmentation des amendes prononcées.

##### ***Compte 34120.3140.00 Entretien des terrains***

Frais de réfection du terrain des Ruvines : par suite des fortes chaleurs de l'été 2024 qui ont dégradé le gazon, celui-ci a dû être complètement refait début 2025.

##### ***Compte 74100.3143.00 Entretien cours d'eau et plages***

Remise en état d'une coulisse bouchée à Aran.

##### ***Inventaire des titres 2025***

Lors de l'examen du préavis 11/2026, la CoFin a été informée que les 300 parts SBPMC à Cully, à CHF 50 nominal, valeur comptable 1, valeur nominale 15'000, valeur vénale 0, ont été radiées en 1995.

#### **f. Observations sur le dicastère du Municipal R. Bech**

##### ***Compte 34290.3636.00 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif***

Augmentation due à la hausse du nombre de jeunes de la commune participant à des sociétés hors de Bourg-en-Lavaux.

### **Compte 7300.3510.00 Attribution au fonds affecté**

Nous pouvons noter une attribution au fonds affecté de 27'596.06 CHF, soit l'excédent de l'année 2025, sur la rubrique Gestion des déchets.

### **Compte 73000.3010.00 Charges personnel**

Les charges de personnel restent identiques d'une année à l'autre. Néanmoins, la vision dans les comptes n'est pas similaire du fait de MCH2. Une ventilation plus fine est visible dans les comptes, notamment les charges de personnel qui sont réparties entre la gestion des déchets urbains et non urbain.

### **Compte 73000.3130.XX Transport et élimination déchets**

En global, le montant sur le transport et l'élimination des déchets reste identique à l'année précédente. Quand bien même le volume de déchets diminue selon le rapport de gestion, le coût de traitement de ceux-ci augmente. Cela est dû au contrat avec Metraux transport S.A., qui a évolué.

### **Compte 84000.3614.00 Contribution à Montreux-Vevey Tourisme**

A noter que le montant de 134'473 CHF est identique à celui de l'année passée car ce montant est calculé tous les 3 ans. La répartition financière entre les communes membres se fait sur la base d'une clé de répartition à critères multiples et pondérés, soit :

- Une première tranche à raison de CHF 4,50 par habitant des communes membres
- Sur le solde : ¼ selon un mix nombre d'entreprises du tertiaire et nombre de cafés restaurants, ¾ selon un mix population/nbre de lits/nuitées d'hôtels.

Soit pour Bourg-en-Lavaux une participation de CHF 135'000.- sur un budget de CHF 2'924'000.-

## **g. Observations sur le dicastère de la Municipale E. Marendaz**

### **96301 Auberge du Raisin**

Cette année les frais liés à ce bâtiment se trouvent plus élevés que le budget de 30'000 CHF, soit une charge réelle de 205'000 CHF contre un budget de 175'000 CHF. Par ailleurs, les revenus locatifs ont été surestimés de 50'000 CHF. Afin de trouver une solution pérenne quant à l'entretien et l'usage futur de ce bâtiment, un diagnostic de mise en conformité a été fait. Voir le détail dans la communication N°06/2026, qui nous indique que les travaux nécessaires sont estimés à 4'900'000 CHF.

### **Travaux d'entretien, bien-fonds Patrimoine financier**

De manière générale, les comptes « travaux d'entretien » représentent des charges en 2025 pour 13'471 CHF alors qu'il y avait 155'000 CHF dans le budget. Le retard pris dans le renforcement du service des bâtiments n'a pas permis de réaliser l'ensemble des entretiens de bâtiments envisagés.

## **4. Suivi des vœux**

### **a. Suivi des vœux précédents de la CoFin**

Ce chapitre reprend les différents vœux formulés par la CoFin par le passé et présente les réponses amenées par la Municipalité.

#### **Vœu 2024.1**

La Commission des finances souhaite que la Municipalité établisse une vue rétrospective de l'évolution des coûts d'entretiens et de conciergerie des bâtiments.

**Réponse de la Municipalité :**

La Municipalité n'a pas encore amené de réponse à ce vœu et a annoncé une réponse pour le budget 2027, qui sera discuté en décembre 2026. La CoFin de la prochaine législature pourra reprendre le traitement de cet objet.

**Vœu 2025.1**

*La Commission des finances souhaite que la Municipalité établisse un processus normé (montant / pourcentage) de dépassement budgétaire, indiquant clairement dans quelles situations elle doit demander l'autorisation de la CoFin ou du Conseil communal relativement à un dépassement.*

**Réponse de la Municipalité :**

La Municipalité a fait savoir à la CoFin qu'elle souhaitait initialement attendre la nouvelle loi sur les communes et le règlement sur la comptabilité des communes pour répondre à ce vœu, en cohérence avec ces éléments. Au vu du retard pris par le Canton sur ce sujet, la Municipalité adressera ce vœu au travers du nouveau règlement de la Municipalité et de ses annexes avec la nouvelle législature. Il est proposé de transmettre ce vœu à la CoFin de la prochaine législature.

**Vœu 2025.2**

*La Commission des finances souhaite que la Municipalité étudie l'opportunité de revoir la classification des comptes des bâtiments du patrimoine administratif générant des revenus, dans l'optique que le budget et les comptes reflètent au mieux le résultat financier effectif de la commune pour avoir une base la plus comparable possible avec les autres communes du Canton. Elle encourage la Municipalité à prendre contact avec le service cantonal dédié aux finances communales pour déterminer la meilleure manière de faire.*

**Réponse de la Municipalité :**

La Municipalité a fait savoir que le canton avait défini clairement la manière de classer ces comptes dans le résultat échelonné et qu'il n'était pas possible d'y déroger. La CoFin propose de prendre note de la réponse et de clôturer le suivi de ce vœu.

**Vœu 2025.3**

*La Commission des finances souhaite que les comptes relatifs à l'éclairage des routes fassent l'objet d'un chapitre distinct dans le nouveau plan comptable de la Commune. Si possible, cette modification pourrait avoir lieu dès le bouclage des comptes 2025.*

**Réponse de la Municipalité :**

La Municipalité a fait savoir que cette séparation pourra être faite et sera appliquée pour les comptes 2026. La CoFin de la prochaine législature pourra suivre cet élément à cette occasion.

**Vœu 2025.4**

*La Commission des finances souhaite que la Municipalité mette à disposition sur le site de la Commune les brochures de budget mises à jour dès lors qu'un amendement, ou un crédit supplémentaire, est voté par le conseil communal.*

**Réponse de la Municipalité :**

La Municipalité a fait savoir qu'une mise à jour complète de la brochure, y.c. l'ensemble des tableaux récapitulatifs, représente un travail significatif pour l'administration communale qui ne semble pas justifié. En outre, une mise à jour partielle risquerait de faire émerger des incohérences. La Municipalité propose en lieu et place de publier un document relevant toutes les éventuelles modifications du budget par suite des demandes de crédits extra-budgétaires. La CoFin est satisfaite de cette réponse et propose de clôturer le vœu ainsi formulé.

## **b. Nouveaux vœux formulés par la CoFin**

Deux vœux sont formulés par la CoFin dans le cadre de ce rapport. Ces derniers n'ayant pas pu être soumis à la Municipalité dans le délai réglementaire, la CoFin ne s'attend pas à une réponse des Autorités lors de la séance de présentation des comptes 2025, mais elle souhaite disposer d'une réponse de la Municipalité au plus tard lors de l'examen des comptes 2026.

### **Vœu 2026.1**

*La Commission des finances souhaite que l'engagement envers le fond Failletaz soit encore renseigné à la page du rapport des comptes présentant le tableau des emprunts.*

### **Vœu 2026.2**

*La Commission des finances demande à la Municipalité qu'elle présente systématiquement une analyse sur la valorisation des stocks de vin dans la présentation de ses comptes. Il serait opportun qu'elle adopte une approche plus prudente au regard de la crise vitivinicole actuelle.*

*En outre, elle souhaite que la Municipalité établisse un règlement sur ce fonds pour son usage dans l'optique de la crise vitivinicole.*

## **5. Conclusions**

La CoFin tient encore à remercier la Municipalité et le boursier pour les échanges cordiaux et l'ensemble des informations fournies dans le cadre de l'inspection des comptes 2025.

Les comptes sont significativement meilleurs que le budget 2025, reflétant principalement des revenus fiscaux exceptionnels et non budgétisables, ainsi que des dépenses «maîtrisables» largement inférieures du fait des difficultés de réaliser l'entier des ambitions politiques de la Municipalités.

Malgré ces constats, la situation financière de la Commune reste sous pression : sans ces revenus exceptionnels, les comptes ne seraient pas équilibrés. En outre, la marge d'autofinancement restera largement insuffisante à l'égard des investissements envisagés pour les années à venir. De ce fait, la CoFin encourage encore et toujours la Municipalité à bien prioriser ses investissements et à considérer la vente sélective de bâtiments du patrimoine pour financer les rénovations à venir des bâtiments.

La CoFin a pu inspecter les comptes et poser toutes les questions qu'elle souhaitait à la Municipalité. Cette dernière a fourni les explications nécessaires en toutes circonstances, et la CoFin a été convaincue par les explications apportées aux différents écarts observés entre les comptes et le budget.

**Au vu de ce qui précède, la Commission des finances invite le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux à accepter le préavis 06/2026 tel que présenté.**

Bourg-en-Lavaux, le 18 juin 2026

La Commission des finances :

Christian Currat

Anne Baehler Bech

Chantal Ostorero

Nicolas Potterat

Stéphane Massy